

Membre du Groupement  
Hospitalier de Territoire Atlantique 17

Direction Générale :

Tél. : 05 46 45 50 97  
Fax : 05 46 45 52 94  
direction@ghl-atlantique17.fr  
Rue du Docteur Schweitzer  
17019 La Rochelle Cedex

La Direction commune :

**Hôpitaux**  
**La Rochelle-Ré-Aunis**

Hôpital St Louis  
Hôpital Marius Lacroix  
Hôpital de St-Martin-de-Ré  
Site du Fief de la Mare  
Centre de Soins de Suite  
de Marlonges  
Etablissement et Service d'Aide  
par le Travail « Le Treuil Moulinier »

**Centre Hospitalier**  
**de Rochefort**

**Centre Hospitalier**  
**de Marennes**

**EHPAD Résidence**  
**"Val de Gères" Surgères**

**Centre Hospitalier**  
**de l'île d'Oléron**

## DECISION n°2024-98

### Portant délégation de signature

## CENTRE HOSPITALIER DE ROCHEFORT

### LA DIRECTRICE GENERALE DU GROUPE HOSPITALIER LITTORAL ATLANTIQUE

(Hôpitaux La Rochelle-Ré-Aunis, Centre Hospitalier de Rochefort, Centre Hospitalier de Marennes, Centre Hospitalier de l'île d'Oléron et EHPAD de Surgères)

**Vu** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles

-L.6141-1 relatif aux établissements publics de santé

-L.6143-7 relatif aux attributions du directeur d'un établissement public de santé

-D. 6143-33 à D.6143-34 et R.6143-35 relatifs à la délégation de signature des directeurs des établissements publics de santé,

**Vu** le Code de l'Action Sociale et des Familles,

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique,

**Vu** le décret n° 2005-920 du 20 août 2005 modifié portant dispositions relatives à la direction de certains établissements, en particulier les dispositions concernant la gestion par une direction commune,

**Vu** l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 27 juillet 2023 portant détachement de Madame Valérie BENEAT-MARLIER, directrice d'hôpital, pour une durée de quatre ans, dans l'emploi fonctionnel de Directrice du Groupe Hospitalier de La Rochelle-Ré-Aunis, des Centres Hospitaliers de Rochefort, de Marennes, et de Saint-Pierre d'Oléron et de l'EHPAD de Surgères à compter du 7 août 2023.

**Vu** l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 23 avril 2024, portant nomination de Madame Edith CHARLIAT en qualité de directrice-adjointe au Groupe Hospitalier de La Rochelle-Ré-Aunis, aux Centres Hospitaliers de Rochefort, de Marennes, de Saint-Pierre d'Oléron et de l'EHPAD de Surgères à compter du 15 juillet 2024,

**Vu** l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 13 juillet 2022 portant affectation, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022, de Madame Sophie LE MER, directrice d'établissement sanitaire, social et médico-social, en qualité de directrice-adjointe au Groupe Hospitalier de La Rochelle-Ré-Aunis, aux Centres Hospitaliers de Rochefort, de Marennes, d'Oléron et à l'EHPAD de Surgères,

**Vu** la décision du Directeur du Centre Hospitalier de Rochefort en date du 1<sup>er</sup> juin 2022 portant recrutement de Monsieur Jonathan D'IGNAZIO en qualité de directeur-adjoint à la Direction des Ressources Humaines,

**Vu** la décision du Directeur du Groupe Hospitalier de La Rochelle-Ré-Aunis, portant recrutement, à compter du 1<sup>er</sup> février 2019, de Madame Laetitia GUYON-DEMANTES, cadre supérieur de santé, Pôles de Gériatrie de La Rochelle et Site du Château de

Marlonges, et la décision portant recrutement sur le pôle de Gériatrie du Centre Hospitalier de Rochefort à compter du 27 novembre 2023

**Vu** la décision du Directeur du Centre Hospitalier de Rochefort en date du 1<sup>er</sup> septembre 2011 portant recrutement de Madame Véronique CHRISTIAENS, technicien supérieur hospitalier, responsable sécurité,

**Vu** la décision du Directeur du Groupe Hospitalier de La Rochelle-Ré-Aunis en date du 15 janvier 2018 portant recrutement de Madame Margaux MAUDUIT, attachée d'administration, à compter du 29 janvier 2018, responsable des Affaires Médicales,

**Vu** la décision du Directeur du Centre Hospitalier de La Rochelle portant recrutement de Madame Julie SARDAINE, attachée d'administration hospitalière à compter du 4 mai 2009, à la Direction des Droits, des Usagers et de la Qualité, chargée des relations avec les usagers, et la convention de mise à disposition de l'intéressée auprès du Centre Hospitalier de Rochefort pour une partie de son temps,

**Vu** la décision du Directeur du Centre Hospitalier de Rochefort portant recrutement par mutation de Madame Laurence THEBAUD-HOUSSAIS, attachée d'administration à la Direction des Finances, responsable de la Facturation, à compter du 4 octobre 2021,

**Vu** le contrat en date du 1<sup>er</sup> septembre 2015 portant recrutement de Madame Nathalie LATASTE en qualité de responsable administrative,

**Vu** la décision du Directeur du Centre Hospitalier de Rochefort portant recrutement, à compter du 9 novembre 2009, de Madame Agnès TRAN en qualité de praticien hospitalier contractuel, et l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion nommant Madame TRAN en qualité de praticien hospitalier pharmacien à compter du 27 décembre 2011,

**Vu** l'arrêté ministériel nommant, à compter du 1<sup>er</sup> février 2002, Madame Noémie SILBERSTEIN en qualité de praticien hospitalier pharmacien au Centre Hospitalier de Rochefort,

**Vu** le contrat portant recrutement de Monsieur Julien ARCIZET, en qualité de praticien contractuel affecté à la Pharmacie du Centre Hospitalier de Rochefort à compter du 2 novembre 2021,

**Vu** le contrat portant recrutement de Madame Charlotte GIRAudeau, en qualité d'assistante spécialiste affectée à la Pharmacie du Centre Hospitalier de Rochefort à compter du 2 novembre 2021,

**Vu** l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 16 juin 2015 nommant Madame Anne-Christine FROGE en qualité de praticien hospitalier pharmacien au Centre Hospitalier de Rochefort,

**Vu** l'arrêté ministériel en date du 5 janvier 2004 nommant Madame Sophie COUNIL en qualité de praticien hospitalier pharmacien à temps partiel au Centre Hospitalier de Rochefort,

**Vu** la convention de Direction Commune entre les Hôpitaux La Rochelle-Ré-Aunis, Centre Hospitalier de Rochefort, Centre Hospitalier de Marennes, Centre Hospitalier de l'île d'Oléron et EHPAD de Surgères en date du 6 novembre 2020

**Vu** l'organigramme de direction commune

## DECIDE

## Article 1

**1.1** - Dans le cadre de sa fonction de Directrice déléguée de l'hôpital de Rochefort, Madame Edith CHARLIAT, directrice-adjointe au Groupe Hospitalier Littoral Atlantique reçoit délégation pour régler l'ensemble des affaires du Centre Hospitalier de Rochefort, définir les priorités en matière d'équipements médicaux et non médicaux et de travaux d'entretien et réparation pour le Centre Hospitalier de Rochefort.

**1.2** - Madame CHARLIAT reçoit délégation permanente à l'effet de signer :

- tous courriers, notes de services, nécessaires à la gestion et au fonctionnement général de son site d'affectation et correspondant aux affaires courantes,
- les actes de gestion des affaires courantes avec les partenaires extérieurs conventionnés avec le Centre Hospitalier de Rochefort,
- les actes d'état civil avant leur transmission aux services municipaux compétents,
- les autorisations de transport de corps sans mise en bière,
- les actes d'autorisation de prélèvements d'organes et de tissus,
- les réquisitions judiciaires,
- les dépôts de plainte auprès des autorités judiciaires ou de police,
- tous les actes de pouvoir de police du Directeur afin de faire assurer sur le Centre Hospitalier de Rochefort la sécurité des biens et des personnes ainsi que la continuité du service public hospitalier.

ainsi que l'ensemble des télé-déclarations relatives aux domaines visés.

**1.3** - Madame CHARLIAT, directrice-adjointe, assure la présidence du CSE du Centre Hospitalier de Rochefort.

**1.4** - En cas d'absence ou d'empêchement de Madame CHARLIAT, la délégation de signature consentie à l'article 1.2 est donnée à Madame Sophie LE MER, Directrice-adjointe.

**1.5** - En cas d'absence ou d'empêchement de courte durée, simultanés, de Madame CHARLIAT et de Madame Sophie LE MER, la délégation de signature consentie à l'article 1.2 est donnée à Monsieur D'IGNAZIO, directeur-adjoint au Groupe Hospitalier Littoral Atlantique.

**1.6** - En cas d'absence ou d'empêchement de courte durée, simultanés, de Madame CHARLIAT, de Madame LE MER et de Monsieur D'IGNAZIO, Madame Véronique CHRISTIAENS, technicien supérieur hospitalier, est habilitée à déposer plainte pour le compte et au nom du Centre Hospitalier de Rochefort.

**1.7** - Pour le Pôle de Gériatrie Clinique, délégation est donnée à Madame Sophie LE MER, directrice-adjointe, et à Mme GUYON-DEMANTE, cadre supérieur de santé du Centre de Gériatrie, à l'effet de signer les contrats de séjour, les règlements de fonctionnement et états des lieux d'entrée et de sortie de l'EHPAD et de l'USLD, les relevés APA.

**1-8** - Madame Margaux MAUDUIT, Madame Julie SARDAINE, attachées d'administration hospitalière au Groupe Hospitalier Littoral Atlantique sont habilitées à déposer plainte et à représenter en justice pour le compte et au nom du Centre Hospitalier de Rochefort.

**1-9** - Délégation est donnée à Madame Nathalie LATASTE et à Madame Laurence THEBAUD-HOUSSAIS pour la signature des déclarations de naissance et de décès auprès de l'État Civil de la Mairie de Rochefort.

## Article 2 – PHARMACIE

**2.1** - Dans le cadre de ses attributions, Madame Agnès TRAN, pharmacienne responsable de service au Centre Hospitalier de Rochefort, et en son absence, Madame Noémie SILBERSTEIN, Madame Sophie COUNIL, Madame Anne-Christine FROGE, pharmaciennes, Monsieur Julien ARCIZET, praticien contractuel et Madame Charlotte GIRAUDEAU, assistante spécialiste, ont délégation permanente pour signer toute décision ou tout acte permettant :

- d'engager et de liquider dans la limite des crédits votés, les dépenses de comptes 6021 et 6022 des budgets de fonctionnement,
- d'encaisser les recettes des produits pharmaceutiques rétrocedés.

**2.2** - Madame Agnès TRAN, pharmacienne, exerce depuis le 4 juin 2020, la fonction de référent achat du Centre Hospitalier de Rochefort, et en tant que suppléante de Mr Sébastien FALIP au Centre Hospitalier de Marennes, au sein de la fonction achat du GHT Atlantique 17, selon l'organisation définie dans le référentiel documentaire des achats et par la convention constitutive du GHT.

Au titre de ses missions Mme Agnès TRAN reçoit délégation de signature de l'Etablissement support au sein des établissements de Rochefort et de Marennes pour signer exclusivement (pharmacie):

- les marchés spécifiques relatifs à un besoin spécifique et exclusif à l'Etablissement, non mutualisable, après validation du Directeur des achats de l'Etablissement support,
- les marchés dans la limite de 25 000 € HT pour un code donné de la nomenclature pour lequel le Directeur des achats de l'Etablissement support a défini que le montant total des achats de ce code de nomenclature ne dépasserait pas 25 000 € HT,
- les marchés passés pour répondre à une urgence avérée mettant en cause la sécurité et la continuité du service public hospitalier, après validation du Directeur des achats de l'Etablissement support et, en son absence, par l'une des personnes ayant reçu délégation de signature,
- signer les bons de commandes passés auprès des centrales d'achat et notamment l'UGAP, dans les segments d'achats (code de nomenclature) pour lesquels la centrale d'achat concernée a été retenue et après validation du Directeur des Achats.

Madame Agnès TRAN assure sa mission dans le respect des dispositions du code de la commande publique et du référentiel documentaire des achats.

La suppléance de Madame Agnès TRAN est assurée sur le Centre Hospitalier de Rochefort par Noémie SILBERSTEIN, Sophie COUNIL, Anne-Christine FROGE, Julien ARCIZET et Charlotte GIRAUDEAU.

## Article 3

La présente décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent sa notification soit en déposant un recours gracieux devant l'administration auteure de la décision, soit un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.

## Article 4

La présente décision modifie la décision n° DG 202-49 du 8 mars 2024 portant délégation de signature dans les Hôpitaux La Rochelle-Ré-Aunis, le Centre Hospitalier de Rochefort, le Centre Hospitalier de Marennes, le Centre Hospitalier de l'Île d'Oléron et l'EHPAD de Surgères et prend effet au 15 juillet 2024.


Elle fera l'objet d'une communication aux intéressé(e)s, d'une publication au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Charente-Maritime et d'un affichage dans chacun des établissements de la direction commune.

Elle est consultable sur le site internet des établissements du Groupe Hospitalier Littoral Atlantique.

Fait à La Rochelle, le 27/06/24

La Directrice Générale

Valérie BENEAT-MARLIER



The image shows a circular stamp for the Groupe Hospitalier Littoral Atlantique. The outer ring contains the text "GROUPE HOSPITALIER LITTORAL ATLANTIQUE" and a small star at the bottom. The inner circle contains the text "Directrice Générale". A handwritten signature in black ink is written over the stamp and extends to the right.

